



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Difficultés de livraison durant les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Question écrite n° 13981

Texte de la question

Mme Justine Gruet alerte Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme, sur la vive inquiétude des professionnels face aux difficultés de livraison que vont générer les Jeux olympiques et paralympiques 2024. De septembre à octobre, en tenant compte de la période d'installation puis de démontage des sites d'épreuves, des perturbations massives de la circulation vont affecter la capitale et sa périphérie, pénalisant *de facto* les flux logistiques. Ainsi, les réglementations mises en place à cette occasion porteront aussi bien sur les grandes autoroutes d'accès à la capitale (A1, A4, A12, A13) que le périphérique qui sera interdit à la circulation de 6 heures du matin à minuit, entre le 24 juillet et le 14 septembre 2023. Ce à quoi s'ajouteront des périmètres de circulation restreinte autour des compétitions sportives en ville. Au total, près de 185 kilomètres de routes franciliennes vont connaître des restrictions et des modifications de circulation, avec notamment des voies réservées, voire des axes routiers transformés en sites d'épreuves et piétonnisés. Dans ce contexte, un risque non négligeable pour les transporteurs routiers dans l'acheminement des marchandises dans la capitale est à craindre. Dans sa circonscription, la minoterie de Parcey a pu expérimenter cette difficulté lors d'une « journée test » organisée le 15 août 2023. Alors qu'elle réalise des tournées quotidiennes au cœur de Paris et dans sa petite et grande couronne, ce qui représente plusieurs dizaines de tonnes de farine livrée en région parisienne chaque semaine, l'entreprise a été informée très tardivement du plan d'essai de restriction de circulation, ce qui a engendré d'importantes problématiques d'organisation. Elle redoute ainsi un manque d'anticipation sur la communication qui serait préjudiciable pour les entreprises. De son côté, le cimentier EQIOM, installé à Rochefort-sur-Nenon relève un point d'attention particulier concernant son activité de béton prêt à l'emploi. Ainsi, un certain nombre de ses centrales de béton seront affectées par les périmètres de sécurité et les restrictions de circulations routières et fluviales, notamment celles qui se trouvent en bord de quai (Tolbiac, Pantin et Bondy) avec un risque de désorganisation significatif sur l'activité entre juillet et septembre. Afin de ne pas pénaliser les entreprises et leur permettre de poursuivre leur activité dans de bonnes conditions, Mme la députée souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en place pour pallier les problématiques de livraison des industriels, en matière de logistique, d'organisation mais également de principe de compensation en cas de perte d'exploitation.

Données clés

Auteur : [Mme Justine Gruet](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13981

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Petites et moyennes entreprises, commerce, artisanat et tourisme

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 décembre 2023](#), page 11405

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)